



Roussy Marche Découverte



ROUSSY LE VILLAGE

France - Moselle

21^{ème} Marche Populaire Internationale



Marche du Pays de Roussy

**DIMANCHE
19 OCTOBRE 2025**

5 – 10 – 15 – 22 km

Membre de la FFSP n° F1020

Visa FFSP n° 2025 00 000 00

Internet : <http://www.ffsp.fr> ☐ : contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france



Ne pas jeter sur la voie publique ! - Imprimé par nos soins.

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Partenaires FFSP

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Informations aux marcheurs

Départ et arrivée : Foyer Socioculturel Robert Schuman – Place de l'Europe
57330 ROUSSY LE VILLAGE

Horaires : **Départ de 07h00 à 14h00**

(Arrivée limitée à 18h00)

Parcours : **5 – 10 – 15 – 22 km**, sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation de 6€ pour une licence famille (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Renseignements : DA COSTA Francis
5 route de Zoufftgen – F-57330 ROUSSY LE VILLAGE
Tél.: 06 81 77 26 30
Email : roussymarchedecouverte@gmail.com

Récompenses : Aux groupes les plus nombreux et au plus âgé des participants.

Ravitaillement : Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Secourisme : Premiers secours : Assurés par l'association dès le départ.
Urgence : 112

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.



CASINO 2000
Mondorf-les-Bains, Luxembourg

Crédit Mutuel